

COMPTE RENDU
SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018 – 18h

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 décembre 2018

Présents : MM. ROBILLARD, DAUGUET, BARCAT, Mmes PARAIRE, AUSSANT, RAGUSA, BELLOTTI, CORNU, MM. MORLON, BRIDIER, MARIONNEAU, PAYRAUD

Pouvoirs : Mme GODILLOT à M. ROBILLARD

Absents : MM. ROUX, BLEMON,

Monsieur Luc DAUGUET a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2018 n'appelle pas d'observation.

1- Dissolution du SIVU du Port Saint Trojan Les Bains/ Le Grand Village Plage

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-33, L.5211-25-1 et L.5211-26.

Vu l'arrêté préfectoral n°229 BIS /87 du 14 septembre 1987 autorisant la création du Syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion du port ostréicole de Saint-Trojan les Bains ;

Vu l'arrêté du Président du Département de la Charente Maritime, n°89/375 du 17 juin 1989 portant concession au SIVU pour la gestion du port ostréicole de SAINT TROJAN LES BAINS/GRAND VILLAGE PLAGE de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation du port de Saint-Trojan Les Bains ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu les délibérations n°402 et 403 de l'Assemblée départementale du 17 décembre 2015 et du 21 décembre 2017 relative au maintien de la compétence portuaire départementale à la suite de l'adoption de la loi NOTRe et relative à la reprise de la gestion du port de Saint Trojan Les Bains par le Département à l'issue du contrat de concession,

Vu l'avis favorable du conseil portuaire du 25 juin 2018

Vu la délibération du comité syndical du 27 Août 2018 autorisant le Président du SIVU à modifier la date de fin de concession par avenant en date du 31/12/2018

Considérant la dissolution du syndicat en raison de la fin de concession au 31/12/2018 ;

Il conviendrait que le Conseil municipal,

Emette un avis sur le projet de répartition de l'actif et du passif du SIVU du port de Saint-Trojan Les Bains/Le Grand Village Plage ;

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à la dissolution du SIVU du port de Saint-Trojan Les Bains/Le Grand Village Plage à compter du 31 décembre 2018 et accepte les conditions de liquidation du Syndicat à savoir un transfert de la totalité de l'actif et du passif au Conseil départemental de Charente-Maritime.

2- Convention de prestation de service avec l'Atalante

A compter du 7 janvier 2019, la commune de Saint Trojan Les Bains dans le cadre du RPI ne mettra plus à disposition un agent pour assurer les fonctions d'ATSEM dans les conditions initialement définies lors du regroupement en RPI. L'agent qui intervenait fait valoir ses droits à la retraite. Seul un agent interviendra l'après-midi en classe. Dans ces conditions sur le temps du repas, le nombre d'agents communaux pouvant assurer la prise en charge et la surveillance des enfants est insuffisant. Il s'agit de couvrir le créneau 11h45/13h10 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le centre de loisirs l'ATALANTE peut assurer en renfort cette mission d'accompagnement et surveillance des enfants pendant la pause méridienne.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec l'Atalante pour la période du 7 janvier au 5 juillet 2019.

3-Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne des actions auprès de la société citoyenne Oléron Sous le Soleil à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal étant favorable, cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Maire,
Patrice ROBILLARD